

East Belgium Karting Center REGLEMENT International Karting Cup

ARTICLE 1 : Lieu de l'epreuve

Grüfflingen, Gewerbezone Schirm 59 4791 Burg Reuland Belgique

ARTICLE 2 : Définition générale de la course

Chaque pilote participe à 4 courses de qualification, dont les 3 meilleures sont prises en compte. Il en résulte les trois courses finales. Lors de chaque course, d'autres coureurs s'affrontent.

- 1ère Final Race places 41-60
- 2ème Final Race places 21-40
- 3^{ème} Final Race places 01-20

Un maximum de 20 pilotes est autorisé par course.

ARTICLE 3: frais de participation

Les frais d'inscription s'élèvent à 125 € par kart. Ce montant comprend l'utilisation du kart, le carburant ainsi que l'infrastructure, y compris la piste de course. Le montant total est à payer lors de la réservation et doit être versé sur le compte suivant:

BEL IBAN BNP: BE71 0017 4727 7669 BIC: GEBABEBB.

Comme communication, veuillez indiquer: IKC, nom + le numéro de téléphone.

ARTICLE 4: Equipement pilote / Chef d'equipe

Le port d'une **combinaison de karting** est obligatoire pendant la course. Celle-ci peut être louée auprès de l'organisateur pour 3 €. Un **casque** est également obligatoire. Celui-ci peut également être loué auprès de l'organisateur, mais dans ce cas, une cagoule doit également être portée. Disponible au prix de 3 euros. Des **chaussures montantes**, par exemple des chaussures de sport, sont obligatoires. En cas de non-respect de ce règlement, le pilote sera appelé au box pour se vêtir correctement.



Internet: www.actioncenter.be



ARTICLE 5: Kart / Moteurs/ Chassis

Toute intervention sur les karts pendant la course IKC est interdite. Seuls les techniciens sont autorisés à intervenir sur les karts. Première infraction constatée :

EXCLUSION DE LA COURSE.

ARTICLE 6: Horaire

Dimanche: 08/12/2024

Vous trouverez de plus amples informations à la dernière page du règlement.

ARTICLE 7: Panne / Phase jaune / Kart-remorquage

En cas de problème mécanique, un kart de remplacement est mis à la disposition du pilote. Si la panne ou le dommage a été causé par le pilote, il doit attendre la remise en état du kart. Si une panne survient sur le circuit, le pilote reste assis dans le kart jusqu'à ce que le kart de dépannage (signalé par un drapeau jaune) arrive et le pousse jusqu'au garage.

Le kart de dépannage ne peut être dépassé sous le feu orange que si son pilote a fait signe de le faire. Chaque pilote doit réduire sa vitesse à l'endroit dangereux lorsque le feu est orange. Pendant la phase jaune, les concurrents ne doivent pas se dépasser mutuellement! Après l'extinction du feu orange, la course est à nouveau libre.

ARTICLE 8 : différents types de courses

Les courses préparation :

- Les courses de préparation se composent chacune d'un tour de qualification et de 12' de course.
- Les courses des 2^{ème} et 4^{ème} manche se déroulent en sens inverse.
- Le poids des coureurs doit être de 85 kg.

Courses finales:

- Les courses finales se composent chacune de 15' de course sans qualification.
- La position sur la grille de départ est déterminée par les points éprouvés des courses préliminaires.
- Elles sont considérées comme des courses SWS. Les points sont ensuite inscrits sur leur site Internet.
- Le poids du coureur doit être de 85 kg.
- La 1ère course est disputée par les places 41-60.
- La 2^{ème} course est disputée par les places 21-40.
- La 3ème course est disputée par les places 01-21.



Internet: www.actioncenter.be



ARTIKEL 9 : Chaque conducteur reçoit le jour même

- un bon d'achat de 50 € de Casapilot, valable 1 an
- un T-shirt IKC
- une assiette de spaghettis bolognaises
- une boisson gratuite

ARTICLE 10: Discipline de course

Tout participant inscrit à l'épreuve de karting de 12 heures doit se conformer sans exception au présent règlement. Il doit respecter le règlement sportif, les drapeaux qui lui sont présentés pendant la course ainsi que les ordres de la direction de course. Un "comportement exemplaire" est exigé de tous les coureurs sur l'ensemble du circuit.

Tout accrochage "auto-infligé" peut entraîner une pénalité, parfois même une exclusion de la course. Si l'organisateur, seul juge en la matière, constate un comportement antisportif d'un ou plusieurs pilotes, les pénalités seront appliquées sans aucune possibilité de recours.

ARTICLE 11 : Classement général

Après chaque course, un podium est organisé pour désigner les 3 meilleurs pilotes.



CATALOGUE DES PÉNALITÉS

- À chaque entrée ou sortie de la voie des boxes, le kart est pesé avec le pilote.
- Si le poids n'atteint pas 85 kg, pénalité immédiate de 2 tours par kg.
- Toute intervention sur les moteurs est interdite. Le kart ne doit jamais être poussé par le pilote. En cas de non-respect, une pénalité de 30 secondes sera infligée au pilote.
- En cas de conduite déloyale (à la discrétion du commissaire de course), il y aura un drapeau noir et blanc. Celui-ci est d'au moins 5 secondes.
- En cas d'infraction plus grave (pousser brutalement un kart hors de la piste, le dépasser lors d'une phase jaune, ...), une pénalité est immédiatement infligée. Celle-ci peut être déterminée par le directeur de course lui-même. La pénalité minimale est de 10 secondes.
- Les pénalités en cas de drapeau noir sont déterminées par le directeur de course.
- A chaque entrée et sortie de la voie des stands, il faut s'arrêter avant le marquage de l'arrêt et appuyer sur le buzzer. Dans le cas contraire, l'arrêt au stand ne compte pas.

EAST BELGIUM KARTING CLUB ASBL

TEL. 0032 / (0)80 329 301

E-MAIL: <u>info@actioncenter.be</u> // <u>www.actioncenter.be</u>

Nous, c'est-à-dire l'EAST BELGIUM KARTING CLUB ASBL, déclinons toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit, de vol ou d'autres dommages. Par votre signature, vous déclarez respecter les conditions de karting que nous avons établies et vous vous rendez responsable de tout dommage personnel ou que vous pourriez causer à autrui.

(Section à remettre à la direction le jour de la course) Pour les jeunes de moins de 18 ans, la signature des parents ou du tuteur légal est nécessaire.

Signature	Date	« Lu et approuvé » en toutes lettres

Internet: www.actioncenter.be